



Conseil de sécurité

Soixante-treizième année

8163^e séance

Mardi 23 janvier 2018, à 10 heures

New York

Provisoire

<i>Président :</i>	M. Umarov	(Kazakhstan)
<i>Membres :</i>	Bolivie (État plurinational de)	M. Llorentty Solíz
	Chine	M. Shen Bo
	Côte d'Ivoire	M. Tanoh-Boutchoue
	États-Unis d'Amérique	M ^{me} Sison
	Éthiopie	M ^{me} Guadey
	Fédération de Russie	M. Iliichev
	France	M. Delattre
	Guinée équatoriale	M. Ndong Mba
	Koweït	M. Alotaibi
	Pays-Bas	M. Van Oosterom
	Pérou	M. Meza-Cuadra
	Pologne	M ^{me} Wronecka
	Royaume-Uni de Grande-Bretagne et d'Irlande du Nord	M. Hickey
	Suède	M. Skoog

Ordre du jour

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2017/1105)

Ce procès-verbal contient le texte des déclarations prononcées en français et la traduction des autres déclarations. Le texte définitif sera publié dans les *Documents officiels du Conseil de sécurité*. Les rectifications éventuelles ne doivent porter que sur le texte original des interventions. Elles doivent être indiquées sur un exemplaire du procès-verbal, porter la signature d'un membre de la délégation intéressée et être adressées au Chef du Service de rédaction des procès-verbaux de séance, bureau U-0506 (verbatimrecords@un.org). Les procès-verbaux rectifiés seront publiés sur le Système de diffusion électronique des documents de l'Organisation des Nations Unies (<http://documents.un.org>)



La séance est ouverte à 10 h 10.

Adoption de l'ordre du jour

L'ordre du jour est adopté.

La situation au Mali

Rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2017/1105)

Le Président (*parle en anglais*) : Conformément à l'article 37 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite le représentant du Mali à participer à la présente séance.

Au nom du Conseil, je souhaite la bienvenue à S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali.

Conformément à l'article 39 du règlement intérieur provisoire du Conseil, j'invite M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix à participer à la présente séance.

Le Conseil de sécurité va maintenant aborder l'examen de la question inscrite à son ordre du jour.

J'appelle l'attention des membres du Conseil sur le document S/2017/1105, qui contient le rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali.

Je donne maintenant la parole à M. Lacroix.

M. Lacroix : Monsieur le Président, je voudrais vous remercier pour cette occasion de présenter aux membres du Conseil de sécurité le dernier rapport du Secrétaire général sur la situation au Mali (S/2017/1105) et de vous faire part des derniers développements relatifs à la situation politique et sécuritaire dans ce pays.

Je voudrais également saluer la présence ici du nouveau Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, que je félicite chaleureusement pour sa nomination. Le Ministre me permettra d'adresser au nouveau Gouvernement, par son intermédiaire, tous nos vœux de succès et de lui réitérer notre disponibilité et celle de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à l'appuyer dans ses efforts, en particulier ceux visant la mise en œuvre de l'Accord de paix.

L'adoption, lors de la dernière réunion du Comité de suivi de l'Accord, les 15 et 16 janvier, d'un

chronogramme d'actions prioritaires à mettre en œuvre dans le cadre de l'Accord de paix constitue une étape importante. Ce chronogramme comporte toute une série de mesures qui devraient permettre, d'ici la fin du mois de mars, de progresser dans les arrangements institutionnels, et notamment la mise en conformité du code des collectivités territoriales avec l'Accord de paix, l'opérationnalisation des autorités intérimaires et des collèges transitoires, ainsi que des collectivités territoriales dans les régions de Ménaka et Taoudéni. Le chronogramme pourrait aussi permettre de faire des progrès dans les arrangements sécuritaires, notamment concernant l'opérationnalisation des Mécanismes opérationnels de coordination de Gao, Kidal et Tombouctou; la finalisation des critères d'intégration et la poursuite de l'élaboration de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité; et la création des conditions sécuritaires pour les prochaines échéances électorales. Ce chronogramme pourrait enfin relancer le chantier de la mise en place de la zone de développement des régions du nord.

Cependant, il importe désormais, à moins de six mois de l'élection présidentielle prévue à la mi-juillet, que le Gouvernement et les mouvements signataires fassent tout leur possible pour respecter ce nouvel échéancier. Il y a près d'une année, le 10 février 2017, le Ministre des affaires étrangères de l'Algérie d'alors, S. E. M. Ramtane Lamamra, avait présidé à Bamako, en sa qualité de chef de file de la médiation, une réunion ministérielle de haut niveau du Comité de suivi de l'Accord, qui avait abouti à la conclusion d'une feuille de route pour la mise en place des autorités intérimaires et le démarrage des patrouilles mixtes, ainsi qu'à la création d'un cadre de concertation permanent entre les parties signataires, la médiation internationale, et les partenaires clefs. Malheureusement, force est de constater aujourd'hui que ces mesures n'ont pas été suivies d'effet.

Je voudrais saluer le fait que le premier déplacement de M. Soumeylou Boubèye Maïga, le nouveau Premier Ministre du Mali, nommé le 30 décembre 2017, ait été réservé à l'Algérie, chef de file de la médiation. Les consultations menées avec les autorités algériennes permettront, nous l'espérons, d'impulser la dynamique attendue avec les autres parties signataires en vue de surmonter les divergences constatées ces derniers mois. Je voudrais souligner en particulier la controverse suscitée par la promulgation du code des collectivités territoriales, ainsi que les divergences persistantes sur la question des quotas et des critères d'intégration

indispensables pour le lancement du cantonnement et de la réforme du secteur de la sécurité.

Il est également à espérer que les consultations constructives entre les parties, en amont de la réunion du Comité de suivi de l'Accord des 15 et 16 janvier, leur permettront dans les jours qui viennent de respecter le chronogramme conclu à cette réunion. Cela est indispensable pour garantir une cohérence entre l'Accord de paix et le cadre juridique sur la décentralisation et poser les jalons pour la tenue, dans des conditions de sécurité optimales, des élections locales et régionales au mois d'avril 2018.

Dans le même ordre d'idées, j'aimerais encourager les parties signataires à consacrer les mois à venir au développement d'une feuille de route énonçant leur vision des nouvelles institutions maliennes de défense et de sécurité et les différentes étapes de la réforme. Un consensus sur les étapes à venir faciliterait le lancement des processus de cantonnement et de démobilisation, désarmement et réinsertion et favoriserait ainsi la réduction de l'insécurité dans les régions du nord.

Le temps presse et nous sommes confrontés à une course contre la montre constante au Mali. Nous sommes confrontés à une insécurité grandissante qui a coûté la vie, malheureusement, à des centaines de civils, au nord comme au centre du pays, ainsi qu'à plusieurs dizaines d'éléments des forces de défense et de sécurité maliennes, de Casques bleus et d'éléments de l'opération Barkhane au cours de l'année écoulée. Nous faisons également face à une aggravation de la situation des droits de l'homme et du contexte humanitaire dans le pays. Le fait que, plus de deux ans après la signature de l'Accord de paix, le projet de stratégie de développement des régions du nord n'ait pas été approuvé prive une large portion des populations du nord des dividendes tant attendus de la paix. Les acteurs humanitaires évaluent qu'en 2018, 4,1 millions de Maliens, soit 22 % de la population, seront en situation d'insécurité alimentaire. Cette proportion est encore plus élevée dans les régions du nord et du centre, où 30 à 40 % de la population serait affectée.

Comme les membres du Conseil de sécurité ont pu le constater par eux-mêmes lors de leur visite du mois d'octobre 2017, les défis demeurent considérables et, comme je l'ai déjà indiqué, l'objectif doit être à présent de créer les conditions propices à la tenue des élections et, au-delà de ces dernières, à la poursuite du processus de paix. À cette fin, je souhaiterais encourager le Gouvernement à lancer la mise en œuvre de mesures

phares de l'Accord – la décentralisation et la réforme du secteur de la sécurité – de manière concertée et inclusive. Je voudrais dans ce sens, l'assurer de l'appui continu de la MINUSMA, sous la direction du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, qui ne ménage aucun effort dans la poursuite de son mandat de bons offices.

(l'orateur poursuit en anglais)

Comme je l'ai déjà mentionné, le rapport à l'examen met en lumière la détérioration continue de la situation dans le centre du pays, où le plus grand nombre d'attaques terroristes est recensé dans la région de Mopti. Le Gouvernement poursuit ses efforts : le Premier Ministre Maïga a convoqué un conseil des ministres consacré à la lutte contre l'insécurité dans la région du centre et l'organe de coordination nationale du plan intégré du Gouvernement pour la sécurisation du centre du pays est désormais opérationnel. Pour sa part, la MINUSMA a renforcé son appui aux forces de défense et de sécurité maliennes dans le centre du Mali après la signature du mémorandum d'accord avec le Gouvernement le 8 novembre. La Mission contribue à améliorer la sécurité de six bases des forces armées maliennes, pour un coût estimé à un million de dollars, et continue d'aider aux évacuations sanitaires et médicales.

Je tiens également à saluer les progrès enregistrés dans l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui a lancé sa deuxième opération, ainsi que l'établissement, par le secrétariat du G5 Sahel, d'une cellule de coordination chargée de fournir une supervision politique aux opérations de la Force conjointe. Comme le recommande le Secrétaire général dans son rapport d'octobre (S/2017/811), nous préconisons également qu'un groupe d'experts de soutien soit activé, afin de garantir des approches et objectifs cohérents entre toutes les parties prenantes. Dans l'intervalle, les consultations en vue de la conclusion de l'accord technique entre le G5 Sahel, l'ONU et l'Union européenne progressent, et nous entendons élaborer, en étroite collaboration avec l'Union européenne et l'Union africaine, une stratégie conjointe de mobilisation des ressources, en amont de la conférence des donateurs prévue le 23 février à Bruxelles, conformément aux dispositions de la résolution 2391 (2017).

Les partenaires de développement intensifient eux aussi leurs efforts. Depuis octobre 2017, le Fonds pour la consolidation de la paix a lancé quatre projets axés sur les régions de Mopti et de Ségou, pour un

montant total de 8 millions de dollars. Ces projets visent à accroître la participation des femmes et des jeunes dans les efforts de réconciliation et à prévenir les conflits intercommunautaires, notamment en rétablissant les mécanismes traditionnels de médiation des conflits. Toutefois, la plupart de ces initiatives en sont encore à la phase de démarrage et n'ont pas encore produit de changements notables sur le terrain. À l'avenir, le centre du Mali risque de susciter une attention soutenue et de revêtir de plus en plus d'importance dans les efforts de paix et de réconciliation.

La prochaine élection présidentielle marquera le début d'un nouveau chapitre dans la stabilisation du Mali. Les gains modestes obtenus à ce jour dans la mise en œuvre de l'Accord de paix, qui constitue la pierre angulaire du mandat de la Mission, l'entrée en fonction de l'observateur indépendant, l'entrée en vigueur du régime de sanctions, la création de la Commission internationale d'enquête, l'élection présidentielle à venir, la persistance des risques de sécurité qui pèsent sur notre personnel sur le terrain, la propagation de l'insécurité vers le centre du pays et le déploiement d'une nouvelle force régionale du G5 Sahel sont autant d'éléments qui rendent particulièrement opportun l'examen indépendant demandé par le Secrétaire général.

Qu'il me soit permis ici de saluer la participation du Centre Carter, pour la première fois, à la réunion du Comité de suivi de l'Accord la semaine dernière, la nomination récente du Groupe d'experts mandaté par la résolution 2374 (2017) et la décision du Secrétaire général de créer la Commission d'enquête internationale, décision dont il a informé le Conseil de sécurité par lettre hier. L'observateur indépendant identifiera les blocages, déterminera les responsabilités et fera des recommandations sur la voie à suivre. Le Groupe d'experts aidera le Comité à identifier les individus qui empêchent ou compromettent la mise en œuvre de l'Accord et à prendre des sanctions à leur encontre. Il aidera aussi à faire la lumière sur les liens qui existent entre le crime organisé, les groupes terroristes et les groupes armés signataires. La Commission internationale d'enquête enquêtera sur les violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire commises au Mali depuis janvier 2012. Sa création représente un important pas en avant fait dans la mise en œuvre des mesures de justice et de réconciliation prévues dans l'Accord et dans les efforts pour lutter contre l'impunité.

Cinq ans après la création de la Mission et deux ans et demi après la signature de l'Accord de paix, le temps est venu, à notre sens, de réévaluer les conditions qui sous-tendent la présence de la MINUSMA, de réexaminer les tâches clefs qui lui ont été confiées à l'aune des résultats sur le terrain et de soumettre sa configuration à un examen stratégique global. Je me dois de signaler que la résolution 2364 (2017) demande à la MINUSMA d'élaborer à l'échelle de la Mission et dans les six mois un plan stratégique prévoyant l'exécution échelonnée du mandat de la MINUSMA et un plan de transition. Toutefois, nous avons estimé que pour garantir un effet maximal, il était important que l'élaboration de ces deux plans s'appuie sur les conclusions de l'examen stratégique qui doit être mené dans les semaines à venir. C'est pourquoi nous considérons que les deux plans resteront des documents non définitifs jusqu'à ce que les conclusions de l'examen stratégique y soient incluses. Dans l'intervalle, la MINUSMA continue de se concentrer sur les principales tâches qui lui ont été confiées au titre de son mandat, avec des réalisations notables enregistrées dans le cadre des efforts de bons offices et de protection des civils qu'elle mène.

Malgré une insuffisance persistante de moyens, notamment en matériel indispensable, comme les hélicoptères, la MINUSMA continue de s'employer à mettre en place le dispositif énergétique prescrit par le Conseil de sécurité. Depuis le début de l'année, les soldats de la paix ont repoussé trois attaques lancées contre une position dans la région de Kidal et une embuscade tendue dans la région de Mopti, alors que trois engins explosifs ont explosé au passage de véhicules de la Mission. Fort heureusement, ces attaques n'ont causé que des blessures légères à deux soldats de la paix. Nous constatons aussi que les mesures d'atténuation mises en œuvre par la Mission ont une incidence positive. Mais il s'agit d'efforts à long terme. L'analyse des pertes subies dans les rangs des soldats de la paix faite dernièrement par le général Cruz et notre plan d'action soulignent la nécessité d'améliorer nos efforts et de veiller à ce que tous les soldats de la paix reçoivent la formation et le matériel nécessaires pour opérer dans ces conditions hostiles. Nous œuvrons actuellement avec la MINUSMA pour prendre toutes les mesures qui s'imposent pour mettre en œuvre les recommandations formulées dans le rapport.

Le Président (*parle en anglais*) : Je remercie M. Lacroix de son exposé.

Je donne maintenant la parole aux membres du Conseil qui souhaitent faire une déclaration.

M. Delattre (France) : Je voudrais commencer par remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, pour son intervention comme toujours très éclairante et qui nous rappelle combien la situation au Mali est aujourd'hui à un tournant décisif.

Je souhaite également chaleureusement la bienvenue au Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, et le remercie d'avoir fait le déplacement à New York afin de participer aux travaux du Conseil. C'est un geste important que la France et, je crois, l'ensemble des membres du Conseil, apprécient.

Plus de deux ans et demi après la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, force est de constater que beaucoup reste à faire pour assurer sa pleine mise en œuvre. Cette situation n'est pas sans conséquence sur le terrain. Il est plus que jamais temps que l'ensemble des parties progressent dans la réalisation de leurs engagements respectifs. C'est d'autant plus le cas que la fenêtre d'opportunité pour avancer est étroite à l'approche des échéances électorales prévues au Mali au cours de l'année 2018 et alors que la situation sécuritaire dans le nord et le centre du pays demeure un motif de réelle préoccupation pour tous. Faute de progrès, c'est l'ensemble des acquis obtenus jusqu'ici, mais également la pertinence même de l'Accord, qui finiront, qui finiraient, par être remis en cause.

Il ne saurait pourtant y avoir de stabilité durable au Sahel sans une pleine mise en œuvre de l'Accord de paix malien. Dans ce contexte, la France salue l'engagement renouvelé du Gouvernement malien et des mouvements signataires à mettre en œuvre l'ensemble des dispositions de l'Accord de paix à travers l'adoption, il y a quelques jours, d'un chronogramme d'urgence détaillant un calendrier précis de réalisation des engagements de chacun d'ici la fin du mois de mars. Il s'agit d'une avancée positive longtemps attendue, qui doit permettre de réaliser des progrès significatifs à court terme dans la mise en œuvre de l'Accord. Il importe désormais de passer de la parole aux actes et que ces engagements se traduisent par des mesures concrètes sur le terrain. Il est particulièrement urgent que des progrès soient réalisés dans les domaines de la décentralisation à travers la relecture consensuelle des lois portant sur la décentralisation, l'adoption d'une loi portant création d'une police territoriale au niveau de la

région ainsi que la dotation des autorités intérimaires en moyens humains, techniques et financiers nécessaires à l'exercice de leur mission.

Le lancement concret du processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration est également prioritaire via la définition de critères d'éligibilité et de quotas de combattants. Nous suivrons ces différents points de près au cours des semaines à venir aux côtés, bien sûr, des acteurs maliens. La France encourage par ailleurs les autorités maliennes à progresser dans la lutte contre l'impunité. Elle appelle toutes les parties à mettre un terme aux violations des droits de l'homme.

La responsabilité du Conseil, conformément aux termes même de l'Accord de paix, est de prendre les mesures nécessaires pour encourager les parties à se conformer aux engagements qu'elles ont consentis dans ce cadre. L'adoption en septembre dernier de la résolution 2374 (2017), mettant en place un régime de sanctions concernant le Mali, a été un premier pas en ce sens. Des mesures complémentaires devront être envisagées si les engagements récemment pris par les parties ne devaient toujours pas être tenus, y compris sous la forme de propositions de mise sous sanction d'individus responsables de blocages dans la mise en œuvre de l'Accord. La France est prête à prendre ses responsabilités en ce sens. Les rapports à venir du Groupe d'experts et de l'observateur indépendant, dont nous saluons la mise en place respective, fourniront une base pour avancer en ce sens si besoin. Chacune des parties maliennes doit aujourd'hui faire face à ses responsabilités.

Le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) continue de se mobiliser pour faire face à la menace terroriste existentielle qui pèse sur ses populations et ses États. Les dernières semaines ont été l'occasion de nouveaux progrès dans l'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel à travers la mise en place d'une feuille de route précise sur les modalités de déploiement des troupes, le transfert de commandement ou encore les prochaines opérations. L'objectif reste plus que jamais d'enregistrer rapidement les signaux positifs sur le chemin de la stabilisation des pays du G5 Sahel, en confirmant notamment le retour de l'administration et des services publics sur l'ensemble de leur territoire.

À New York, la priorité doit être de tout mettre en œuvre pour que l'accord technique prévue par la résolution 2391 (2017) puisse être signé en amont de la conférence des donateurs qui se tiendra le 23 février

à Bruxelles, afin d'être en mesure d'y mobiliser les ressources nécessaires au financement du soutien de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) à la Force conjointe. Celui-ci transitera par un mécanisme hébergé par l'Union européenne et devra être alimenté par des contributions internationales, conformément aux dispositions de la résolution 2391 (2017).

Enfin, l'établissement d'un cadre de conformité robuste en matière de respect des droits de l'homme demeure une condition importante du succès des opérations de la Force conjointe. Nous encourageons à cet égard les pays du G5 Sahel à établir, dans les meilleurs délais, le cadre de conformité prévu par la résolution 2391 (2017) dans le prolongement du travail engagé en ce sens au cours des dernières semaines. Il s'agit en outre du meilleur moyen de s'assurer de l'éligibilité de la Force conjointe au soutien de la MINUSMA, au regard des critères des Nations Unies en matière de conditionnalité dans le domaine des droits de l'homme.

Malgré tous les défis auxquels elle fait face, la MINUSMA demeure aujourd'hui un instrument indispensable pour assurer la stabilité du Mali, en complément des autres forces de sécurité présentes sur le terrain. Notre responsabilité est, à court terme, de continuer à nous mobiliser afin d'apporter à la MINUSMA l'ensemble des moyens nécessaires à la réalisation du mandat robuste qui lui a été confié par le Conseil. La priorité réside, à cet égard, dans le déploiement sans délai sur le terrain de capacités adaptées, afin de permettre à la force d'atteindre sa pleine capacité opérationnelle dans les mois à venir. Des solutions pérennes doivent rapidement être trouvées afin de garantir un équipement satisfaisant des contingents en véhicules blindés et le maintien à moyen terme de capacités dans le domaine aérien et dans le domaine du convoi d'escortes blindées.

Enfin, l'examen stratégique de la MINUSMA, qui sera mené dans les semaines à venir, nous offrira l'occasion de mener une réflexion de plus long terme sur l'avenir de la Mission et son articulation avec les autres forces de sécurité sur place, au premier rang desquelles figure la Force conjointe du G5 Sahel. Le Mali et le Sahel constituent en effet un des lieux privilégiés où se construit l'avenir du maintien de la paix, qui nous offre l'occasion de travailler à mettre en place une articulation vertueuse entre une opération onusienne et une opération africaine. Cela ne sera toutefois possible que si chacun

dispose des outils et du soutien nécessaires de la part de la communauté internationale.

Comme j'ai eu l'occasion de le souligner au cours de mon intervention, il est aujourd'hui urgent de progresser vers une mise en œuvre pleine et entière de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. La responsabilité du Conseil est d'adresser un message fort d'encouragement aux parties maliennes en ce sens. La France soumettra dès aujourd'hui aux autres membres du Conseil une proposition de déclaration en ce sens.

M. Llorenty Solíz (État plurinational de Bolivie) (*parle en espagnol*) : La Bolivie voudrait tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé.

Je m'associe au Président et à notre collègue de la France pour souhaiter la bienvenue à S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali, dont nous saluons la présence parmi nous aujourd'hui.

Je souhaiterais commencer mon intervention en soulignant les progrès politiques réalisés au Mali. Nous constatons avec un certain espoir que la consolidation de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali a franchi des étapes essentielles qui vont, à n'en pas douter, encourager le Conseil de sécurité, la communauté internationale et, bien entendu, le peuple et le Gouvernement maliens à poursuivre leurs efforts en faveur d'une paix et d'une stabilité durables dans ce pays frère.

Nous devons mentionner, à cet égard, la cessation définitive des hostilités entre les groupes armés grâce à la signature du document des engagements, qui prévoit une reprise du dialogue en vue de la pleine mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation, ainsi que la multiplication des mesures de confiance pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion des combattants. Nous prenons également note de la dernière réunion du Comité de suivi de l'Accord à Bamako, qui a eu lieu au début de la semaine dernière et au cours de laquelle les parties sont convenues d'un calendrier révisé, assorti de priorités pour l'application des dispositions en suspens de l'Accord pour la paix et la réconciliation, accord qui doit être mis en œuvre d'ici la fin du mois de mars de cette année. Nous considérons ces engagements comme une importante initiative qui doit être renforcée avec détermination. Nous nous félicitons des efforts déployés par le Gouvernement et le

Président de la République du Mali pour parvenir à une cessation définitive des hostilités par le biais de plans nationaux et de mesures politiques fondamentales visant à instaurer la paix et la stabilité dans le pays.

Il est important de réaffirmer et de rappeler l'incidence de la crise libyenne sur la sécurité dans la région. Cette situation est une conséquence directe des pratiques interventionnistes et des politiques de changement de régime qui ont eu un effet collatéral au Sahel, entraînant dans leur sillage une aggravation du chaos et une montée du terrorisme, avec des résultats regrettables qui continuent de se faire sentir à ce jour.

Nous constatons avec préoccupation que des attaques terroristes asymétriques perpétrées au moyen d'armes de petit calibre et d'engins explosifs improvisés continuent de menacer l'intégrité physique et la vie des populations civiles, des forces de sécurité maliennes, des autorités de l'État et des membres de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), attaques qui ont également contribué à la propagation et au renforcement de la criminalité transnationale dans la sous-région, avec toutes les conséquences que l'on sait.

C'est pourquoi nous estimons qu'il convient de souligner et de saluer le travail réalisé par le personnel de la MINUSMA, qui a intensifié ses efforts pour assurer la pleine mise en œuvre de l'Accord de paix en surveillant son application et en facilitant le dialogue politique par le biais de la médiation et des bons offices, en coordination avec le Gouvernement malien. Nous nous félicitons des activités de conseil menées par la Mission dans les domaines techniques, logistiques et de sécurité en vue de la préparation des futurs processus électoraux au Mali. Nous attachons, par ailleurs, une grande importance à la signature du mémorandum d'accord avec le Gouvernement malien, qui offrira un appui aux forces armées dans la conduite d'opérations, le renseignement, l'évacuation sanitaire, l'élimination et la gestion des objets explosibles, le déminage et la protection des civils.

En dépit de tous les efforts déployés par la Mission, nous sommes toutefois préoccupés par l'insuffisance des moyens matériels, logistiques et technologiques dont elle continue de pâtir et qui lui permettraient de s'acquitter efficacement de son mandat dans un environnement instable et asymétrique.

La situation humanitaire, pour sa part, continue de se détériorer en raison des attaques terroristes

violentes, avec leurs effets collatéraux très graves, qui ont accru le nombre de déplacés et de réfugiés dans les pays frontaliers. Un autre effet collatéral que nous voudrions souligner est l'insécurité alimentaire qui met en péril des centaines de milliers de personnes, dont plus de 10 000 enfants souffrant de malnutrition grave. La vulnérabilité reste la plus élevée parmi les mineurs, qui sont marginalisés et privés de leurs droits fondamentaux, notamment le droit à l'éducation, à cause de la fermeture de centaines d'écoles du fait des menaces terroristes.

À cet égard, il est clair que la situation en matière de sécurité au Mali et au Sahel se caractérise toujours par des défis considérables. La Bolivie se félicite des efforts louables menés par les organisations régionales et sous-régionales, sous l'égide de l'Union africaine et en coopération et en coordination avec la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Nous considérons que ces efforts sont essentiels pour lutter contre les groupes criminels transnationaux et garantir à la population civile de meilleures conditions de sécurité.

Pour terminer, nous exhortons la communauté internationale à poursuivre ses efforts en vue de parvenir à une paix et une stabilité durables au Mali. Nous pensons que l'appui au Gouvernement malien est le pilier fondamental qui devrait permettre de parvenir à une paix définitive, dans le strict respect de sa souveraineté, de son indépendance et de son intégrité territoriale.

M. Tanoh-Boutchoue (Côte D'Ivoire) : Je remercie M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour la présentation qu'il vient de nous faire sur le rapport du Secrétaire général (S/2017/1105) relatif à l'état d'avancement du processus politique au Mali et à l'action de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies au Mali (MINUSMA).

Avant poursuivre mon propos, je voudrais saluer la présence parmi nous de S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali. Qu'il veuille bien accepter le souhait de bienvenue au sein du Conseil de la délégation ivoirienne, ainsi que ses félicitations pour sa récente nomination en qualité de nouveau chef de la diplomatie malienne.

La présentation de M. Lacroix dresse une situation contrastée qui appelle du Conseil une grande vigilance et un soutien renforcé à la MINUSMA dans la mise en œuvre de son mandat. Mon pays accorde la plus grande importance à l'évolution de la situation au Mali,

notamment au processus politique, et salue les efforts et la volonté du Gouvernement en faveur de la mise en œuvre intégrale et inclusive de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui constitue le seul cadre de règlement de la crise au Mali. Ma délégation partage le constat du Secrétaire général sur la nécessité pour les parties maliennes d'accélérer sa mise en œuvre, qui a pris un retard considérable susceptible de menacer la tenue des prochaines élections locales et présidentielle. Le temps presse et la mise en œuvre de l'Accord de paix avant les prochaines élections sera le gage d'un processus électoral apaisé et crédible.

L'accent doit notamment être mis, avec l'appui de la MINUSMA, sur le redéploiement de l'administration, la décentralisation, la réforme du secteur de la sécurité et les opérations de désarmement, démobilisation et réintégration. Nous encourageons à cet effet le Comité de suivi à jouer pleinement son rôle et à amener les parties maliennes à s'approprier résolument la feuille de route d'Alger. La présence de l'Algérie, chef de file de la médiation internationale, et du Représentant spécial du Secrétaire général au sein du Comité de suivi en qualité d'observateurs est une évolution importante et un signe d'ouverture qui renforce son efficacité.

La Côte d'Ivoire se réjouit de la volonté affichée du Gouvernement malien d'impliquer les États voisins, l'Algérie en particulier, dans la mise en œuvre de l'Accord de paix inter-malien. À cet effet, le Conseil devrait encourager la région et le voisinage du Mali à travailler étroitement avec le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, au règlement définitif de la crise au Mali.

Ma délégation salue l'accord de cessation des hostilités conclu le 20 septembre 2017 par les mouvements signataires de l'Accord de paix et encourage les parties prenantes à sa mise en œuvre effective, afin de contribuer à l'amélioration de la situation sécuritaire dans le pays. Toutefois, la Côte d'Ivoire s'inquiète de la grave détérioration de cette situation sécuritaire au centre du Mali et des risques réels de voir les attaques terroristes s'étendre au sud. Dans ce contexte, ma délégation appelle à l'opérationnalisation à très court terme de la force de réaction rapide de la MINUSMA et à la satisfaction des besoins en hélicoptères de la Mission.

La Côte d'Ivoire appelle également les États Membres à mettre à disposition de la MINUSMA des moyens adaptés pour la sécurisation des camps et des convois contre les attaques des groupes terroristes, qui ont coûté la vie à trop de soldats de la paix engagés au

Mali. Mon pays encourage par ailleurs la MINUSMA et les partenaires du Mali à soutenir les efforts du Gouvernement dans le cadre du déploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes, notamment au nord et au centre du pays. Nous devons apporter au Gouvernement malien le soutien dont son armée a besoin pour lui permettre de protéger le territoire national et le peuple malien. La présence de ces forces éviterait un enracinement durable des groupes armés, et par conséquent la poursuite des violations graves des droits de l'homme. Elle faciliterait également le redéploiement de l'administration et des services sociaux essentiels.

À cet effet, la Côte d'Ivoire salue la signature, le 8 novembre 2017, du mémorandum d'accord avec le Gouvernement malien en vue d'une assistance de la MINUSMA aux forces armées maliennes, notamment dans les domaines du renforcement des capacités logistiques et opérationnelles, de l'échange d'informations et de renseignements, des évacuations sanitaires et de la neutralisation des explosifs et munitions. La paix et la sécurité au Mali ne seront durables que dans un environnement régional débarrassé des groupes terroristes et criminels. Elles sont pour cela tributaires de l'efficacité de la force du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) dans sa guerre contre les groupes terroristes.

La Côte d'Ivoire se réjouit de la convergence de vues et de l'unité d'action des membres du Conseil quant à l'appui de la MINUSMA à la force conjointe du G5 Sahel et appelle le Conseil à aller plus loin dans ce soutien afin d'éviter que la MINUSMA continue d'être victime d'attaques terroristes. Elle souhaite vivement, conformément à la résolution 2391(2017), la signature d'un accord technique entre l'ONU, l'Union européenne et les pays du G5 Sahel.

La délégation ivoirienne se réjouit des progrès accomplis dans la mise en œuvre du mandat de la MINUSMA dans un environnement de plus en plus complexe. Elle exprime néanmoins ses vives préoccupations face à la persistance des violations graves des droits de l'homme, notamment dans le nord et le centre du Mali, et à la multiplication des attaques asymétriques contre le personnel de la MINUSMA.

Au-delà de la situation sécuritaire, mon pays voudrait saluer l'engagement de la MINUSMA aux côtés du Gouvernement malien dans la mise en œuvre de la feuille de route en vue de la réalisation des objectifs de développement durable, notamment la réduction des inégalités et l'élimination de la pauvreté, afin d'améliorer

les conditions de vie des populations. La Côte d'Ivoire est d'avis, avec le Secrétaire général, qu'il est nécessaire de traiter les causes profondes du conflit pour rétablir une fondation de la paix et de la sécurité.

Pour conclure, mon pays voudrait réitérer qu'il n'y a pas de solution militaire à la crise au Mali et que les parties doivent résolument s'engager à mettre en œuvre de bonne foi l'Accord pour la paix et la réconciliation, qui constitue la solution choisie par les Maliens eux-mêmes. La Côte d'Ivoire croit en la capacité de toutes les parties à surmonter leurs divergences dans l'intérêt du peuple et de la nation maliens.

M. Skoog (Suède) (*parle en anglais*) : Je tiens en premier lieu à remercier le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de l'exposé détaillé qu'il a présenté au Conseil aujourd'hui. Je remercie également le Secrétaire général de son rapport (S/2017/1105) et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, ainsi que son équipe de leur excellent travail sur le terrain. Enfin, je salue et apprécie la participation à la présente séance du Conseil du Ministre des affaires étrangères du Mali, M. Coulibaly.

Il y a plus de deux ans et demi que l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali a été signé. Les progrès accomplis dans la mise en œuvre de l'Accord sont mitigés, et pourtant, une progression tangible du processus de paix est le seul moyen de stabiliser durablement le Mali et la région. Cela revêt un caractère d'autant plus urgent du fait de la gravité des conditions de sécurité, qui sont marquées par l'augmentation du nombre d'attaques armées commises par les groupes terroristes et par leur intensité. Il est clair que seule une approche globale, ancrée sur le processus de paix et qui s'attaque aux causes profondes de la violence et de l'instabilité, permettra de régler durablement la situation en matière de sécurité au Mali.

Nous saluons l'adoption du calendrier révisé pour la mise en œuvre de l'Accord de paix. Cet accord est une fenêtre qui est en train de se refermer, et un tel événement compromettrait les progrès déjà accomplis et remettrait en question les perspectives de paix et de réconciliation. Il est donc essentiel que les parties honorent les engagements contractés en vertu de l'Accord de paix en toute bonne foi, concrètement et sans plus attendre.

Dans le cadre de ces efforts, les parties doivent adopter des mesures de confiance. Ceci revêt une importance capitale en vue de préparer le terrain à

l'organisation d'élections crédibles et ouvertes à tous en 2018. Une plus grande appropriation nationale des réformes institutionnelles clefs envisagées dans l'Accord de paix est essentielle. Nous appelons toutes les parties à jouer leur rôle, en particulier pour garantir la poursuite des processus de décentralisation, de désarmement, démobilisation et réintégration et de réforme du secteur de la sécurité. Nous espérons que le Premier Ministre qui vient d'être nommé, M. Maïga, assumera pleinement ses responsabilités et montrera la voie dans le cadre d'une démarche sans exclusive.

Grâce à la récente nomination du Centre Carter en tant qu'observateur indépendant et à la mise en place d'un régime de sanctions l'an dernier, tous les outils nécessaires pour appuyer le processus de mise en œuvre de l'Accord de paix sont désormais en place. Même si ces outils sont différents de par leur nature, ils vont accompagner et aider les parties dans leurs efforts. Nous encourageons les parties à leur apporter leur appui et à les mettre à profit dans le cadre de leurs activités.

Les femmes ne sont pas pleinement représentées dans les structures de décision concernant le processus de paix. Pourtant, elles ont un rôle important à jouer dans la mise en œuvre de l'Accord. Nous nous félicitons des mesures prises récemment par le groupe de médiation du mécanisme de suivi de l'Accord, le Comité de suivi de l'Accord, en vue d'intensifier les consultations avec les femmes. Il importe de poursuivre ce dialogue et d'institutionnaliser davantage l'inclusion des femmes au processus de paix.

La situation des droits de l'homme au Mali demeure très préoccupante, notamment en raison de l'expansion des groupes extrémistes violents. Il incombe au Gouvernement malien de garantir le respect du principe de responsabilité pour les violations des droits de l'homme et l'accès à la justice pour tous, notamment en donnant la priorité aux mesures relatives à la réconciliation et à la justice prévues dans l'Accord. Nous nous félicitons de la décision du Secrétaire général de créer une commission internationale d'enquête chargée d'enquêter sur les allégations de violations graves du droit international des droits de l'homme et du droit international humanitaire et d'atteintes à ces droits, notamment les allégations de violences sexuelles liées au conflit qui ont été commises sur le territoire malien depuis le 1^{er} janvier 2012.

Nous nous félicitons de l'appui que la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) continue d'apporter

en vue de l'entrée en activité de la Commission vérité, justice et réconciliation et du nombre élevé de nouvelles dépositions reçues par la Commission. Nous sommes toutefois préoccupés par le fait que les progrès restent lents dans ce domaine. La situation grave en matière de droits de l'homme met également en relief l'importance d'un cadre de respect des droits de l'homme applicable à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), qui doit être traduit sur le plan opérationnel dans les meilleurs délais.

Nous attendons avec intérêt davantage d'informations sur le plan de transition de la MINUSMA et sur les recommandations concernant l'examen stratégique à venir. Il s'agit d'un exercice important, qui sera effectué cinq ans après la création de la Mission et qui offre l'occasion de faire le point, notamment en réexaminant sa structure et sa répartition géographique.

Nous nous joignons au Secrétaire général pour saluer l'engagement des États membres du G5 Sahel à lutter contre les menaces à la paix et à la sécurité dans la région grâce à la création d'une force conjointe. Nous sommes conscients que cette force a le potentiel de contribuer à un environnement favorable permettant d'améliorer les conditions de sécurité. Compte tenu des rôles complémentaires de la Force conjointe du G5 Sahel et de la MINUSMA, il est essentiel de veiller à ce que l'appui apporté par l'ONU à la Force conjointe par l'entremise de la MINUSMA ne porte pas atteinte à la capacité de la Mission d'exécuter son mandat et ses priorités stratégiques.

En redoublant d'efforts pour mettre en œuvre l'Accord, les parties maliennes peuvent contribuer à la tenue d'élections couronnées de succès cette année, ce qui, à son tour, donnerait un nouvel élan au processus de paix et permettrait de créer les conditions nécessaires pour étendre l'autorité de l'État à l'ensemble du territoire national. Il est essentiel que toutes les parties à l'Accord maintiennent leur engagement et intensifient leurs efforts en faveur d'une mise en œuvre réussie.

La MINUSMA a toujours un rôle important à jouer pour appuyer les efforts entrepris au niveau national au Mali. Nous sommes fiers d'appuyer ses travaux grâce à notre plus importante contribution d'effectifs militaires à une mission internationale à l'heure actuelle, ainsi qu'à une contribution en termes de personnel de police et de personnel civil. La Suède est toujours déterminée à appuyer un Mali pacifique, résilient et inclusif, dans l'intérêt de tous ses citoyens.

M. Meza-Cuadra (Pérou) : Ma délégation remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de sa présentation très utile. Je voudrais également saluer la présence du Ministre des affaires étrangères du Mali, M. Tiéman Hubert Coulibaly, à qui nous souhaitons la bienvenue.

(l'orateur poursuit en espagnol)

Le Pérou prend note de la situation au Mali avec préoccupation. En tant que membre non permanent du Conseil, notre pays espère contribuer au renforcement de l'engagement de la communauté internationale envers les acteurs nationaux, en vue d'appuyer leurs efforts visant à instaurer une paix durable dans ce pays. Nous estimons que la situation humanitaire à laquelle est confrontée la population civile est grave, tout comme la persistance des violations condamnables des droits de l'homme au Mali, notamment dans les régions du centre et du nord en raison des activités des groupes terroristes, des affrontements entre différents groupes armés et de la faible présence de l'État.

Le Pérou salue et appuie le travail accompli par la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) dans un environnement hostile et dans des situations opérationnelles complexes. À cette occasion, je voudrais évoquer brièvement les aspects politiques et de sécurité, domaines dans lesquels il faut avancer plus rapidement et de toute urgence.

Premièrement, sur le plan politique, près de trois ans après la signature, en 2015, de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, il faut que celui-ci soit traduit dans les faits. L'établissement d'un calendrier à cette fin est un pas dans la bonne direction, mais il faut accélérer le rythme de ce processus. La tenue d'élections libres et transparentes est un objectif primordial, qui doit bénéficier d'un appui ferme au niveau régional et international. Une plus grande participation des femmes et des jeunes devrait favoriser la mise en place et la consolidation d'institutions inclusives indispensables à la pérennisation de la paix. Nous estimons qu'il est tout aussi important de faire avancer, dans les plus brefs délais, le processus de révision de la Constitution afin de mettre en place le cadre nécessaire pour que les institutions nationales puissent assumer les responsabilités en matière de sécurité et de justice dans le pays, conformément à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

À cet égard, nous nous félicitons de la décision récente du Secrétaire général de créer une commission internationale d'enquête à la demande des autorités maliennes, afin d'enquêter sur les violations des droits de l'homme et du droit international humanitaire et les atteintes à ces droits, notamment les violences sexuelles liées au conflit. Nous appuyons les efforts visant à lutter contre l'impunité et à garantir le respect de l'état de droit au Mali.

Deuxièmement, sur le plan de la sécurité, le Pérou souligne l'importance qu'il y a à adopter une perspective régionale afin de s'attaquer aux causes profondes des conflits au moyen d'une démarche intégrée et multidimensionnelle, notamment les liens entre le terrorisme et le trafic de drogues, la criminalité organisée, la traite d'êtres humains et d'autres activités criminelles. Nous soulignons également la nécessité de faire avancer les programmes de désarmement, de démobilisation et de réintégration des ex-combattants et de créer des emplois décents pour prévenir la reprise de la violence.

Le Pérou se félicite du mandat qui a été confié à la MINUSMA, pour qu'elle apporte un appui opérationnel et logistique à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Dans le même temps, nous estimons que les capacités opérationnelles de la Mission doivent être renforcées. Nous notons avec préoccupation que l'effectif autorisé n'a pas encore été déployé à 100 % et que la Mission accuse un déficit important en termes de matériel. Dans ce contexte, nous soulignons la nécessité de garantir la sécurité des Casques bleus sur le terrain. Le Mali est l'un des environnements les plus dangereux. Par conséquent, nous appuyons la décision du Secrétaire général de résoudre ce problème transversal qui touche de nombreuses opérations de maintien de la paix.

Enfin, nous sommes d'avis que le développement durable est indissociable de la paix et de la sécurité. À cet égard, il serait intéressant d'inclure dans les prochains rapports des chiffres relatifs à la croissance économique – qui sont satisfaisants – et des indicateurs sociaux afin de nous donner une idée plus claire des défis auxquels le Mali est confronté en matière de paix durable, que nous appuyons tous.

M. Alotaibi (Koweït) (*parle en arabe*) : Nous voudrions tout d'abord remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé édifiant sur l'évolution de la situation au Mali. Je voudrais également me joindre à mes collègues pour souhaiter la bienvenue au Ministre des affaires étrangères et de la coopération

internationale du Mali, M. Coulibaly. Il va sans dire que la présence parmi nous de M. Coulibaly illustre l'engagement du Gouvernement malien à trouver une solution adéquate à la situation actuelle.

Nous accueillons favorablement les mesures positives prises par le Gouvernement dans les domaines de la défense, de la justice, de la sécurité et du développement économique. Nous l'encourageons à faire fond sur ces mesures et à redoubler d'efforts pour mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous appelons toutes les parties à coopérer et à participer au processus afin de garantir la mise en œuvre de l'Accord et de faire face aux menaces terroristes communes.

Dans ce contexte, nous appuyons le calendrier amendé pour la mise en œuvre de l'Accord, qui a été fixé de commun accord par les parties signataires lors de la dernière réunion du Comité de suivi de l'Accord dans la capitale malienne, Bamako, le 16 janvier. Nous exhortons toutes les parties à mettre en œuvre les dispositions en suspens de l'Accord, conformément au calendrier prévu.

Nous déplorons la détérioration extrêmement préoccupante des conditions de sécurité au Mali. Nous saluons les efforts déployés par les soldats de la paix, qui risquent leur vie chaque jour pour maintenir la paix et la sécurité dans un environnement dangereux, et dont 42 sont morts en 2017. Si nous voulons contenir le conflit, il sera crucial d'identifier ses causes profondes et d'y remédier. Le Koweït appuie l'engagement de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la coalition des groupes armés envers le cessez-le-feu depuis la signature du dernier accord, le 20 septembre 2017. Nous appelons toutes les parties à travailler pour améliorer les conditions de sécurité dès que possible.

Nous avons suivi avec attention et inquiétude les attentats terroristes, la diffusion des idées extrémistes et les attaques contre des soldats de la paix et les forces de sécurité maliennes qui sont en augmentation. Nous condamnons fermement les activités terroristes dans la région et soulignons l'importance des efforts entrepris par la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) pour lutter contre le terrorisme, garantir la sécurité aux frontières et combattre la criminalité transfrontière. En ce qui concerne la Force conjointe, nous appuyons la résolution 2391 (2017) et appelons les pays du G5 Sahel et l'ONU à apporter la touche finale à l'accord technique pour faciliter le travail de la

Force conjointe, une initiative qui est un modèle réussi et positif de prise en main régionale pour lutter contre les diverses menaces transfrontières. À cet égard, nous saluons les efforts actifs du Niger, du Tchad, du Burkina Faso, de la Mauritanie et du Mali et remercions les États de leurs précieuses contributions à la Force conjointe.

Selon le dernier exposé du Représentant spécial du Secrétaire général pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel, en date du 11 janvier (voir S/PV.8156), malgré la situation politique actuelle et la détérioration des conditions de sécurité, le Mali connaît un développement économique prometteur. Nous appuyons les efforts déployés par le Gouvernement malien, en coopération avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), pour la mise en œuvre de projets visant à créer des possibilités d'emploi pour la population malienne et à améliorer sa situation économique. Nous appuyons également les efforts pour arrêter une feuille de route pour le programme du Gouvernement portant sur les objectifs de développement durable. Nous souhaitons au peuple malien un avenir prospère et nous réaffirmons notre détermination à travailler avec les autres membres du Conseil pour l'aider à atteindre ses objectifs. Le développement économique du pays offre l'occasion de régler divers problèmes socioéconomiques en suspens, et nous appelons le Gouvernement malien, avec l'aide du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel et de la MINUSMA, à rechercher et à promouvoir ce développement en mettant en œuvre la Stratégie intégrée des Nations Unies pour le Sahel, qui a pris un nouveau souffle sous la direction de la Vice-Secrétaire générale, M^{me} Amina Mohammed.

Nous appuyons la décision du Secrétaire général de mettre en place une Commission internationale d'enquête au Mali, tel qu'indiqué dans une lettre adressée hier aux membres du Conseil, qui explique que la Commission d'enquête traitera des violations flagrantes des droits de l'homme internationaux et du droit international humanitaire et des atteintes à ces droits, y compris la violence sexuelle liée au conflit, conformément à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et à la résolution 2364 (2017). Nous nous engageons à appuyer le Secrétaire général dans ses efforts pour combattre les violations des droits de l'homme.

Enfin, nous saluons les efforts déployés par le Représentant spécial Annadif et par la MINUSMA, et réaffirmons l'importance du rôle de cette dernière s'agissant de stabiliser la situation et de garantir la

sécurité pour les civils. Nous soulignons l'importance de ses efforts pour fournir une assistance technique et logistique, ainsi que des services consultatifs et d'appui au Gouvernement malien. Nous souhaitons au Gouvernement plein succès dans la tenue des élections locales et présidentielle de cette année et l'encourageons à faire en sorte que les élections soient régulières, transparentes et ouvertes à la participation de toutes les composantes de la société malienne.

Mme Wronecka (Pologne) (*parle en anglais*) : Qu'il me soit d'abord permis de remercier M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, de son exposé très utile sur la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), ainsi que M. Mahamat Saleh Annadif, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef de la MINUSMA, du travail qu'il accomplit dans des circonstances extrêmement difficiles. Nous saluons les efforts de médiation de la MINUSMA et l'appelons à renforcer plus avant l'exercice de ses bons offices, conformément à son mandat.

(*l'oratrice poursuit en français*)

Et je voudrais aussi saisir cette occasion pour saluer la présence de S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale. Bienvenue parmi nous.

(*l'oratrice reprend en anglais*)

La Pologne suit de près la situation politique au Mali et au Sahel. C'est une des régions les plus critiques du monde dans la lutte actuelle contre le terrorisme international. Nous partageons les inquiétudes suscitées par la détérioration des conditions de sécurité dans le nord et dans le centre en particulier, avec ses retombées sur les voisins du Mali. Pour maintenir la paix et la stabilité dans la région du Sahel, il sera essentiel de stabiliser le Mali politiquement et de garantir son intégrité territoriale. Plus de deux ans et demi après la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, la plupart de ses dispositions restent pertinentes. Pour faciliter le processus électoral, il est indispensable de renforcer la confiance et de surmonter les obstacles entre le Gouvernement et d'autres parties prenantes nationales. À cet égard, nous nous félicitons que le Président malien ait donné l'assurance que toutes les élections prévues en 2018 – présidentielle, législatives et locales – seront organisées dans le respect des délais prévus par la Constitution. Nous devons tous prendre conscience qu'il est difficile d'organiser des élections

dans un environnement de sécurité si instable. Les femmes doivent être incluses dans toutes les structures de décision concernant le processus de paix, et je me félicite donc du fait que tous les partis politiques respectent l'obligation de réserver aux femmes un quota de 30 % des fonctions électives, ainsi que de la représentation des jeunes sur les listes présentées jusqu'à présent pour les élections locales et régionales.

Nous encourageons le Gouvernement malien à parachever une stratégie pour le développement du nord du Mali et à mettre en place un plan national d'urgence, ainsi qu'à adopter un calendrier pour la mise en œuvre de l'Accord, dans le cadre des efforts de renforcement de la confiance entre les parties prenantes du processus de paix. Les révisions de la Constitution, les réformes de la sécurité et de la justice et le processus de décentralisation ne sont que quelques-uns des problèmes qui doivent être réglés rapidement. Nous espérons que les institutions et les acteurs politiques africains compétents, comme l'Union africaine, la Communauté économique des États de l'Afrique de l'Ouest, la Banque africaine de développement et les pays voisins du Mali, poursuivront leur médiation et appuieront les actions visant à mettre efficacement en œuvre le processus de paix malien.

En tant que membre de l'Union européenne, la Pologne salue la possibilité d'une coopération accrue avec la MINUSMA dans le contexte de l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), sur la base de la résolution 2391 (2017). Des travaux sont en cours pour conclure dès que possible un accord technique entre l'ONU, l'Union européenne et les États du G5 Sahel.

Pour terminer, la Pologne encourage toutes les parties au Mali à poursuivre le dialogue politique. Nous apportons notre plein appui au Représentant spécial Annadif, et attendons avec intérêt les conclusions de l'examen stratégique de la MINUSMA à venir.

M. Shen Bo (Chine) (*parle en chinois*) : La Chine souhaite la bienvenue à M. Coulibaly, Ministre malien des affaires étrangères et de la coopération internationale, à la présente séance, et le félicite de son accession à ses nouvelles fonctions. Je tiens également à remercier le Secrétaire général adjoint Lacroix de son exposé.

La Chine apprécie et appuie le peuple malien et s'associe à ses efforts déterminés pour faire progresser activement son processus de paix et mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali.

Depuis la signature de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, le Gouvernement malien, les groupes armés signataires et les parties concernées ont déployé d'immenses efforts pour le mettre en œuvre, ce qui a produit des progrès continus. La Chine se félicite de cette évolution de la situation.

En octobre dernier, une mission du Conseil de sécurité s'est rendue au Mali et a eu des pourparlers fructueux avec les parties intéressées. En même temps, la situation actuelle en matière de sécurité au Mali continue de s'aggraver. Les activités terroristes au Mali et dans les régions voisines sont monnaie courante, ce qui nuit gravement au processus de paix. La communauté internationale doit renforcer ses efforts pour soutenir le processus de paix et de réconciliation au Mali et aider ce pays à parvenir à la sécurité, à la stabilité et au développement économique et social.

Premièrement, la communauté internationale doit aider les parties maliennes à mettre en œuvre l'Accord de paix. La Chine espère que toutes les parties à l'Accord continueront de faire preuve de volonté politique et d'appliquer pleinement les dispositions de l'Accord et qu'elles s'engageront conjointement en faveur du développement national et de la reconstruction. Les autorités intérimaires dans le nord du Mali doivent fournir dès que possible des services de base à la population, afin que les habitants de cette région puissent mener des vies meilleures et bénéficier des dividendes de la paix. Cela aidera à gagner les cœurs de la population en faveur du processus de paix. La communauté internationale doit continuer d'aider le Mali à renforcer ses capacités de développement autonome et de gouvernance, sur la base du respect de l'indépendance, de la souveraineté et de l'intégrité territoriale de ce pays.

Deuxièmement, la communauté internationale doit aider le Gouvernement malien à renforcer ses capacités dans les domaines de la sécurité et de la lutte contre le terrorisme. Elle doit aussi fournir une assistance au Gouvernement, à sa demande, afin de le doter des moyens de relever les défis en matière de sécurité sur l'ensemble de son territoire et d'assumer progressivement ses responsabilités pour la sécurité nationale.

Quant aux activités terroristes endémiques, des mesures doivent être prises pour adopter des actions intégrées afin d'y réagir au travers de la coopération régionale. La Chine se félicite des efforts du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel) et d'autres mécanismes régionaux et appuie la mise en place d'une force conjointe

du G5 Sahel chargée de relever de façon indépendante les défis régionaux en matière de sécurité. La Chine exhorte la communauté internationale à respecter le rôle directeur de l'Afrique face à ses propres problèmes. Elle soutient activement les pays de la région dans leurs efforts pour contrer les menaces transfrontières posées par le terrorisme et la criminalité organisée.

Troisièmement, la communauté internationale doit appuyer le travail de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). La Chine remercie la MINUSMA et le Représentant spécial du Secrétaire général, M. Annadif, de leurs efforts inlassables pour aider à faire avancer la paix et la réconciliation au Mali. La Chine espère que la MINUSMA continuera de coordonner son action et de coopérer avec le Gouvernement malien, de respecter les suggestions du Mali, d'aider ce pays à renforcer ses capacités en matière de sécurité et d'épauler les efforts de désarmement et de réintégration. La MINUSMA est déployée dans un environnement complexe et dangereux. Ses soldats de la paix sont régulièrement attaqués, ce qui constitue un grave problème en matière de sûreté et de sécurité.

Il y a eu récemment quelques améliorations dans le matériel de la MINUSMA, mais des ressources et des capacités font encore défaut. Nous espérons que la MINUSMA continuera de renforcer la sûreté et la sécurité de son personnel et d'améliorer les communications avec les pays qui lui fournissent des contingents et les autres parties fournissant une assistance, afin que la Mission soit dotée du matériel et des ressources nécessaires pour exécuter son mandat et assurer sa propre défense. La Chine remercie le Secrétariat de ses séances d'information opportunes sur le soutien fourni par la MINUSMA à la Force conjointe du G5 Sahel. Nous espérons qu'il continuera de faire progresser le travail pertinent à cet égard.

La Chine appuie fermement le Mali dans ses efforts vers la paix et le développement. Elle est un important fournisseur de contingents à la MINUSMA, où elle déploie près de 400 Casques bleus. Nous souhaitons travailler avec la communauté internationale pour continuer de soutenir le processus de paix et de réconciliation au Mali et pour apporter notre contribution à la réalisation par ce pays de la paix, de la stabilité et du développement.

M^{me} Guadey (Éthiopie) (*parle en anglais*) : Je tiens tout d'abord à exprimer notre reconnaissance au Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix,

pour son exposé détaillé sur la situation au Mali et sur les activités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous continuons de nous féliciter de tous les efforts et sacrifices consentis par les soldats de la paix de la MINUSMA, qui, comme nous le savons tous, travaillent dans des circonstances extrêmement difficiles et se heurtent constamment aux attaques asymétriques des terroristes. Ces militaires méritent certainement notre appui et notre solidarité. Nous nous félicitons également de voir le nouveau Ministre malien des affaires étrangères, S. E. M. Coulibaly. Nous attendons avec intérêt d'entendre sa première déclaration au Conseil de sécurité.

Nous notons avec satisfaction qu'aucune violation du cessez-le-feu par les signataires de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali n'a été signalée depuis la séance d'information précédente (voir S/PV.8062). Il est également encourageant que les acteurs politiques maliens aient pu atteindre des objectifs de stabilisation clefs pour la mise en place réussie des autorités intérimaires dans toutes les régions du nord du pays et le lancement de patrouilles mixtes à Gao. Leurs discussions en vue de trouver un règlement politique aux conflits intercommunautaires en cours valent aussi la peine d'être mentionnées.

En revanche, les difficultés auxquelles le Mali est confronté, s'agissant de la détérioration de la situation en matière de sécurité, restent une source de vive préoccupation. Dans le nord et le centre du pays, la prise pour cible répétée des autorités civiles maliennes par des terroristes indique clairement leur intention destructrice de miner l'autorité de l'État. Nous notons d'après le rapport du Secrétaire général (S/2017/1105) que le nombre de fonctionnaires redéployés dans ces régions a diminué en raison de l'insécurité qui y prévaut. Renverser cette tendance est un grand défi, comme on a pu le constater pendant la visite du Conseil en octobre. Il faut sans aucun doute des efforts supplémentaires et accrus pour étendre l'autorité de l'État à tous les territoires du Mali.

En ce qui concerne l'expansion des services sociaux, la remise en état de centres de santé et d'écoles et le forage de puits dans les régions de Tombouctou, Ménaka, Gao et Taoudénni, au moyen d'un financement national, sont encourageants. Nous demandons aux partenaires internationaux d'aider à combler les déficits de financement pour la réhabilitation des infrastructures et du matériel, car ce grave défi continue

de compromettre la rapidité du processus de relèvement au Mali.

Nous nous félicitons que le Fonds pour la consolidation de la paix a alloué un volume important de ressources pour faire face à la détérioration des conditions de sécurité dans les régions de Ségou et Mopti, notamment pour la réconciliation et la prévention des conflits.

L'amélioration du cauchemar logistique au moyen de l'ouverture de la voie d'approvisionnement Cotonou-Niamey-Gao pour desservir les camps situés dans l'est et le nord du Mali, ainsi que le nouvel entrepôt centralisé de Gao, ont été des réalisations d'une importance considérable, car l'ensemble du processus améliorera sensiblement la livraison de l'aide humanitaire et des marchandises dans les régions.

Le renforcement de la coopération entre les forces armées maliennes et la MINUSMA dans la conduite d'opérations coordonnées, la logistique et l'appui opérationnel, l'échange d'informations et de renseignements, et la planification et la formation reste crucial. Ce n'est que grâce à une telle coopération avec la MINUSMA et grâce à l'appui de l'équipe de pays des Nations Unies que les objectifs de développement durable pourront être atteints, s'agissant d'une transformation structurelle de l'économie et de la consolidation de la gouvernance et des capacités en matière de sécurité. Dans cet esprit, nous soutenons fermement les efforts faits pour s'attaquer aux causes profondes du conflit au moyen d'investissements et de création d'emplois au Mali.

La paix et la sécurité au Mali sont étroitement liées à celles de la région. L'appui continu du Conseil de sécurité à la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel reste vital. Nous nous félicitons d'observer que la Force conjointe a atteint sa capacité opérationnelle initiale en octobre et a effectué sa première opération, dénommée « Hawbi », dans la zone de la triple frontière entre le Burkina Faso, le Mali et le Niger, du 27 octobre au 11 novembre 2017.

Pour conclure, nous saluons l'attachement renouvelé des parties maliennes à l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et à l'accord qu'elles ont conclu sur le calendrier révisé pour l'application des dispositions encore en suspens d'ici fin mars. Il est absolument essentiel que les parties honorent leur engagement de respecter les délais. Comme convenu par le Conseil de sécurité, des mesures doivent être prises

à l'encontre de ceux dont on aura constaté qu'ils font obstruction à l'application en temps opportun, complète et effective de l'Accord. Nous espérons que le Conseil enverra un message unifié aux parties maliennes, en leur demandant de s'acquitter de leurs obligations en vertu de l'Accord de paix et d'en accélérer la mise en œuvre.

M. Ndong Mba (Guinée équatoriale) (*parle en espagnol*) : Qu'il me soit permis de souhaiter la bienvenue à New York et au Conseil de sécurité à S. E. M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali. La présence du Ministre parmi nous témoigne de l'importance que le Président Ibrahim Boubacar Keïta et son gouvernement accordent à l'appui du Conseil de sécurité et de la communauté internationale pour atteindre leurs objectifs de pacification et de normalisation de la situation dans le pays. Nous présentons au Ministre Coulibaly nos félicitations les plus sincères à l'occasion de sa récente nomination en tant que chef de la diplomatie malienne.

La République de Guinée équatoriale remercie le Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, M. Jean-Pierre Lacroix, de nous avoir présenté, comme à son habitude, un exposé détaillé et clair sur la situation qui prévaut actuellement en République du Mali. La présente séance d'information a lieu une semaine après l'exposé (voir S/PV.8156) que nous a présenté M. Mohammed Ibn Chambas, Représentant spécial du Secrétaire général et Chef du Bureau des Nations Unies pour l'Afrique de l'Ouest et le Sahel. Aussi bien cet exposé, dans lequel le Mali figurait en sa qualité de membre du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), que celui que nous venons d'entendre, spécifiquement consacré au Mali, suscitent de fortes préoccupations. C'est pourquoi nous invitons tous les acteurs politiques maliens à continuer de capitaliser sur les efforts déployés par les membres du Conseil de sécurité dans le cadre de la visite qu'ils ont réalisée dans la région à la fin 2017, ainsi que sur le rôle de facilitateur exercé par l'Algérie et la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Dans les faits, le Comité de suivi de l'Accord a désigné le Centre Carter comme observateur indépendant chargé de superviser l'application de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Dans sa résolution 2391 (2017), adoptée le 8 décembre dernier, le Conseil de sécurité a de nouveau appelé les parties à prendre d'urgence des mesures concrètes pour la mise

en place des autorités intérimaires dans le nord du Mali, la mise en place des Mécanismes opérationnels de coordination à Kidal et à Tombouctou, et la conclusion des processus de cantonnement et de désarmement, démobilisation et réintégration, en veillant à la participation des femmes.

Entre-temps, et tandis que nous constatons avec une vive préoccupation l'absence de progrès notables dans l'application de l'Accord, les groupes terroristes poursuivent leurs attaques violentes contre la MINUSMA et contre les forces françaises et maliennes dans le centre, le sud et le nord de Mali, attaques qui ont coûté la vie à une centaine de membres de la MINUSMA depuis 2013. Dans un tel contexte, notre délégation estime que toutes les mesures nécessaires doivent être prises pour renforcer la MINUSMA afin qu'elle puisse s'acquitter de son mandat avec efficacité, garantissant par la même occasion la protection et la sécurité de son personnel.

La République de Guinée équatoriale appelle toutes les parties impliquées et signataires de l'Accord conclu il y a deux ans et demi à déployer les efforts requis pour la mise en œuvre dudit Accord, dans un climat de confiance et mues par une même vision afin de rétablir la sécurité et la paix au Mali, car c'est une condition indispensable pour pouvoir relever les défis qui attendent le pays en 2018, à savoir assurer le bon déroulement d'un cycle électoral déterminant, avec l'élection présidentielle prévue en juillet et les élections législatives de novembre, cycle pour lequel il est nécessaire d'élaborer une stratégie politique commune. À cet égard, la communauté internationale doit apporter au Gouvernement malien l'appui qui s'impose pour atteindre cet objectif.

Dans ce sens, la République de Guinée équatoriale se félicite de la mobilisation de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF), qui a recensé les besoins pour le processus électoral, dans le but de fournir tout l'appui nécessaire, en dépêchant l'ancien Premier Ministre djiboutien, M. Dileita Mohamed Dileita, au Mali en novembre 2017, afin qu'il détermine les domaines dans lesquels la Francophonie pourrait apporter son appui. Nous encourageons l'OIF à poursuivre sa mobilisation et à sensibiliser d'autres partenaires afin qu'ils s'associent à ces efforts, dans le but d'assurer un appui substantiel propre à permettre la tenue dans le calme des élections prévues tout au long de cette année.

Nonobstant les efforts consentis par les partenaires du Mali pour lui apporter leur appui, je voudrais rappeler qu'il importe que tous les acteurs politiques fassent preuve de volonté politique et placent le Mali avant toute autre considération, en veillant à l'application de l'Accord de paix, afin de pouvoir bénéficier de tous les appuis qui sont envisagés, notamment s'agissant de la lutte contre des groupes terroristes, de l'instauration de la sécurité dans tout le pays et du bon déroulement du processus électoral, dont la conclusion ouvrira un nouveau chapitre dans la vie politique du Mali. La MINUSMA aura un rôle primordial à jouer dans cette nouvelle phase du processus, afin qu'il soit mené à bon terme.

M. Van Oosterom (Pays-Bas) : Qu'il me soit permis, tout d'abord, de remercier le Secrétaire général adjoint pour son exposé; et je me joins à mes collègues pour souhaiter une chaleureuse bienvenue au nouveau Ministre malien des affaires étrangères, S. E. M. Coulibaly. Le leadership du Secrétaire général adjoint Lacroix, et celui du Représentant spécial du Secrétaire général Annadif forcent l'admiration, tout comme le dévouement et la persévérance de leur personnel dans l'environnement malien complexe. Je souhaite également rendre hommage à tous ceux qui ont payé de leur vie l'établissement de la paix au Mali et, notamment, aux courageux soldats du Royaume des Pays-Bas.

Le Royaume des Pays-Bas s'implique depuis longtemps au Mali. Nous sommes et nous demeurerons engagés au Mali, avec lequel nous désirons collaborer, que ce soit par l'assistance au développement, la diplomatie ou notre contribution à la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA).

Un proverbe malien dit que tous ceux qui pagaient dans un même bateau ont le même objectif. Plus que jamais, il est nécessaire, pour la communauté internationale, que toutes les parties en présence soient animées d'un objectif commun : la paix au Mali. L'année 2018 sera cruciale pour le Mali. Les élections sont un test important pour renouveler la légitimité des dirigeants du pays. J'aimerais évoquer trois points : premièrement, le processus de paix; deuxièmement, la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel); et, troisièmement, la bonne gouvernance.

Mon premier point porte sur le processus de paix. De rapides progrès dans la mise en œuvre inclusive de l'Accord de paix sont nécessaires de toute urgence. Le

nouveau chronogramme adopté la semaine dernière constitue une évolution bienvenue et il faudra s'y conformer dans les deux prochains mois. Les Pays-Bas se félicitent de l'appui et de la médiation fournis par la communauté internationale, l'Union européenne et, en particulier, la MINUSMA, grâce auxquels nous avons pu progresser. Ce soutien international reste crucial. Par ailleurs, la nomination de l'observateur indépendant et le régime de sanctions du Conseil sont des éléments essentiels pour obtenir des résultats tangibles en 2018. Nous ne devons pas hésiter à utiliser les instruments que nous offrent les sanctions quand cela est nécessaire pour favoriser les progrès.

Mon deuxième point concerne la Force conjointe du G5 Sahel et les capacités de la MINUSMA. Le centre du Mali est, en peu de temps, devenu un foyer de terrorisme, de violence intercommunautaire, d'immigration clandestine et de criminalité organisée. Cela menace gravement la stabilité du Mali et, plus généralement, celle de la région du Sahel, voire de l'Europe. Le lien entre le terrorisme et la criminalité transnationale organisée est toxique, c'est pourquoi la résolution 2364 (2017) du Conseil de sécurité appelle, à juste titre, les États Membres à lutter contre les activités illicites que sont le trafic de drogue, le trafic de migrants et la traite des personnes. C'est pourquoi la résolution 2364 (2017) du Conseil de sécurité appelle à juste titre les États Membres à lutter contre les activités illicites que sont le trafic de drogues, le trafic de migrants et la traite des personnes. Ce sont là des défis qui méritent toute l'attention du Conseil. À cet égard, les Pays-Bas se réjouissent de la création de la Force conjointe du G5 Sahel. Il convient, cependant, de veiller à la mise en œuvre rapide et durable de son cadre réglementaire solide pour prévenir toute violation des droits de l'homme. Si nous échouons à assurer le respect des droits de l'homme et de la dignité humaine, y compris en matière de détention et de poursuites judiciaires, nous ferons naître une nouvelle génération de terroristes au lieu de les éliminer.

La crise au centre du Mali accroît encore la pression sur la capacité de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Celle-ci reste à ce jour la mission de maintien de la paix comptant le plus grand nombre de victimes parmi les Casques bleus. Ce constat ne peut que souligner l'urgence de disposer d'équipements de qualité et de troupes bien entraînées.

Par notre expérience au Mali, les Pays-Bas ont pris conscience de l'importance de troupes bien entraînées, d'un équipement de qualité et d'opérations menées sur la base d'informations fiables. Nous aimerions signaler en particulier l'importance et l'utilité de méthodes innovantes de constitution des forces, comme le plan de rotation. Nous appelons le Secrétariat à poursuivre ses efforts en vue d'assurer la disponibilité permanente de ces équipements essentiels à l'efficacité de la Mission. Et nous appelons de plus les États Membres à fournir ces capacités à la MINUSMA. Et pendant notre présidence du Conseil de sécurité dans deux mois, la modernisation des opérations de maintien de la paix sera le thème du débat public que nous convoquerons le 28 mars.

Mon troisième point porte sur la bonne gouvernance. L'année à venir sera cruciale en ce qui concerne la gouvernance. À cet égard, c'est Bamako qui jouera le rôle le plus important. Un leadership solide est nécessaire pour permettre un dialogue qui soit à la fois inclusif et transparent en vue des élections. À cet égard, il est aussi important d'impliquer pleinement les femmes et les jeunes dans la mise en œuvre de l'Accord. Nous applaudissons l'appui fourni par la MINUSMA pour la tenue d'élections légitimes. Dans un souci de responsabilité et de réconciliation, il est essentiel que le Gouvernement malien s'engage à poursuivre les auteurs de violations des droits de l'homme et qu'il soit soutenu dans cette tâche. Les parties maliennes doivent s'engager à mener à bien les réformes urgentes, telles que la décentralisation et la réforme du secteur de la sécurité, qui s'attaquent aux causes profondes de ce conflit. Nous devons montrer au peuple malien que la paix est source de dividendes.

Pour conclure, le Mali et les Maliens sont confrontés à une multitude de défis. En conséquence, la MINUSMA est contrainte d'opérer à différents niveaux à la fois. Le Royaume des Pays-Bas est pleinement engagé à l'endroit du Mali, de la paix, de la justice et du développement. Toutefois, ce n'est qu'avec l'engagement total des parties maliennes et de la communauté internationale que nous parviendrons à établir une paix durable au Mali. Et le Royaume des Pays-Bas restera un partenaire dans cet objectif.

M^{me} Sison (États-Unis d'Amérique) (*parle en anglais*) : Je remercie le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé. Je souhaite la bienvenue parmi nous au Ministre malien des affaires étrangères, M. Coulibaly et, au nom des États-Unis, je le félicite de

sa reconduction à son poste. Nous nous réjouissons à la perspective de travailler étroitement avec lui.

Comme l'a dit l'Ambassadrice Haley, notre priorité est de voir la paix et la sécurité se réaliser durablement pour tous les citoyens maliens, et la stabilité s'instaurer dans toute la région. Les prochaines élections locales et présidentielle ne doivent pas empêcher les parties signataires de continuer à mettre en œuvre l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, ni retarder sa mise en œuvre. L'Accord de paix reste à notre sens le meilleur espoir pour le Mali de construire un avenir suffisamment stable pour appuyer une transition politique pacifique. Les États-Unis prennent note de manière positive des engagements pris par les parties signataires de ne pas retourner sur le champ de bataille, mais nous restons prudents à ce sujet. Nous sommes encouragés par l'absence de violations du cessez-le-feu et nous appelons toutes les parties signataires à tirer parti de cette dynamique.

Toutefois, nous sommes déçus par l'absence de progrès substantiels sur des aspects majeurs de l'Accord de paix. Les autorités intérimaires sont peut-être opérationnelles mais nous ne voyons pas encore les fruits d'une bonne gouvernance dans les régions. Des patrouilles mixtes ont bien été déployées à Gao, mais sans pour autant y renforcer la sécurité. L'incapacité des parties à parvenir à un accord sur les critères d'intégration et les quotas de combattants devant bénéficier du programme de désarmement, démobilisation et réintégration est le signe d'une méfiance profonde entre les parties et indique que d'autres mesures de confiance sont nécessaires.

Dans un pays et une région confrontés de plus en plus à la menace de l'extrémisme violent et de la criminalité transnationale organisée, les parties doivent de toute urgence accomplir, ensemble, des progrès sur les dispositions sécuritaires clefs de l'Accord. La sécurité du Mali doit être assurée collectivement, avec la contribution et la collaboration de toutes les parties. Pour l'ensemble des parties, l'Accord de paix est la feuille de route qui permet d'y parvenir, et les organes délibérants prévus par l'Accord servent de forums de discussion des questions liées à la question de la sécurité et à bien d'autres encore. Toutes les actions unilatérales menées en dehors de ces organes ne peuvent qu'engendrer malentendus et méfiance.

Le tout récent chronogramme convenu au début du mois par les parties pour avancer notamment sur les dispositions sécuritaires de l'Accord durant les

semaines et mois à venir, est un signe positif. Toutefois, en cas d'absence de progrès d'ici à la prochaine réunion trimestrielle du Conseil, nous devrions nous préparer à envisager d'agir via le régime des sanctions que nous avons adopté à l'unanimité en septembre dernier.

Malheureusement, nous devons aussi prendre note de la fréquence, de l'ampleur et de la létalité accrues des attaques contre des cibles onusiennes et maliennes, qui ont augmenté d'un tiers par rapport à la période précédente. Ce nombre inacceptable de victimes exige que nous reconsidérons sérieusement la configuration actuelle des Nations Unies au Mali.

Nous espérons que l'examen stratégique du Secrétaire général, conjugué aux demandes du Conseil et à la résolution 2364 (2017) demandant l'élaboration d'un plan stratégique établissant les priorités de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA), formulera des recommandations qui amélioreront la sécurité de la Mission, renforceront ses tâches les plus cruciales et accroîtront son efficacité opérationnelle avant son renouvellement. Les efforts que déploie actuellement la Mission pour mettre en œuvre les récentes recommandations visant à améliorer sa sécurité – efforts essentiels à la lumière du taux de pertes bien trop élevé – aideront à la réalisation de cet objectif. Mais la pénurie chronique de force et de ressources dont pâtit la MINUSMA reste préoccupante.

Il nous faut trouver une solution durable à l'insuffisance de capacités les plus critiques, comme celles liées aux bataillons spécialisés en convois de combat, les hélicoptères et les blindés de transport de troupes. Dans les missions de maintien de la paix les plus dangereuses, les pays qui fournissent aux Nations Unies des contingents et du personnel de police et tous les États Membres de l'ONU doivent œuvrer de concert pour trouver une solution viable qui sauve la vie des soldats de la paix et met la paix à la portée du Mali. Les États-Unis se félicitent des efforts que déploie le Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), et notamment de la création de sa Force conjointe. Nous sommes également heureux d'entendre que des progrès ont été accomplis par les Nations Unies dans l'élaboration de l'accord technique. Les promesses de contributions déjà faites et celles qui seront faites à la prochaine conférence des donateurs qui doit avoir lieu à Bruxelles le 23 février seront essentielles pour rembourser le financement accordé à la MINUSMA. Nous voudrions réitérer l'appel lancé par le Conseil dans la résolution 2391 (2017)

demandant à considérer l'accord technique comme une mesure temporaire qui doit aider la Force conjointe du G5 Sahel à devenir auto-suffisante, sans que les opérations et le personnel de la MINUSMA aient à en pâtir.

Les États-Unis ont promis de contribuer spécifiquement 60 millions de dollars à l'opérationnalisation de la Force conjointe, et leur appui financier, qui a atteint un milliard de dollars au total ces cinq dernières années, se poursuivra par le biais de sa solide assistance bilatérale à la sécurité aux États du G5 Sahel. Nous saluons aussi les efforts faits par les Nations Unies et le G5 Sahel pour mettre en place un cadre pour le respect du droit des droits de l'homme, en tant que composante clef du respect de ces droits et moyen d'éviter de s'aliéner les communautés locales dans la bataille contre la violence des extrémistes et leur effort de recrutement.

Les États-Unis estiment que, même dans une année électorale difficile en raison de la persistance de la menace terroriste dans la région, les parties à l'Accord de paix au Mali, de concert avec la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali et ses partenaires, peuvent œuvrer à la réalisation de progrès concrets dans les semaines et les mois à venir. Les États-Unis et le Conseil de sécurité accorderont le plus grand intérêt aux progrès qui seront ou non accomplis. Pour le peuple malien et les amis du Mali dans la région et au-delà, les enjeux sont trop élevés pour tergiverser plus longtemps.

M. Hickey (Royaume-Uni) (*parle en anglais*) : Je voudrais moi aussi remercier le Secrétaire général de son rapport très complet (S/2017/1105) sur la situation au Mali, ainsi que M. Jean-Pierre Lacroix d'en avoir présenté si clairement les conclusions dans son exposé. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre des affaires étrangères du Mali, au Conseil aujourd'hui.

Je voudrais commencer en me faisant l'écho des propos de ma collègue de l'Éthiopie et saluer l'absence de violences entre les parties signataires au Mali au cours de la période considérée. De telles conditions constituent le meilleur atout pour une bonne mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous félicitons toutes les parties de leur engagement continu en faveur de la cessation définitive des hostilités et les exhortons à poursuivre dans cette voie.

Le Royaume-Uni appuie fermement cet accord, ainsi que le dialogue en cours entre les parties. Nous nous félicitons de l'adoption d'un calendrier révisé lors de la réunion du Comité de suivi de l'Accord, la semaine dernière. Nous encourageons vivement toutes les parties à réaffirmer leur attachement à l'Accord et à œuvrer de concert pour appliquer le plus rapidement possible les mesures en suspens, telles qu'ils les ont définies dans le dernier calendrier. Plus de deux années et demie se sont écoulées depuis la signature de l'Accord. Comme de nombreux autres membres du Conseil, nous sommes frustrés par l'absence de véritables progrès dans sa mise en œuvre et exhortons toutes les parties à presser le pas. La patience du peuple malien n'est pas infinie et il incombe à toutes les parties d'honorer de bonne foi les engagements auxquels elles ont souscrit dans l'Accord. Nous nous félicitons de la nomination et de la participation du Centre Carter, en tant qu'observateur indépendant, au Comité de suivi de l'Accord et espérons que cela conduira à une meilleure reddition des comptes pour les retards pris dans l'application de l'Accord. Nous travaillerons avec la communauté internationale pour identifier les personnes qui cherchent à entraver ou empêcher la mise en œuvre intégrale de l'Accord de paix, ce qui constitue désormais un critère d'imposition de sanctions.

Les élections sont indispensables pour honorer la promesse d'une décentralisation du Mali et sont au cœur de l'Accord de paix. Nous sommes déçus que les élections locales aient été reportées. Il importe au plus haut point que des élections locales, présidentielle et parlementaires crédibles et équitables soient organisées en 2018.

Tout en reconnaissant que le meilleur moyen d'assurer la stabilité à long terme au Mali passe par la mise en œuvre de l'Accord de paix, la situation en matière de sécurité demeure précaire et la stabilisation de la région s'impose d'urgence. Le Royaume-Uni intervient sur trois fronts pour y contribuer. Premièrement, comme la Première Ministre l'a annoncé la semaine dernière, nous allons déployer trois hélicoptères britanniques Chinook au Sahel et continuerons d'offrir un appui par le biais de nos avions de transport lourd, ce qui permettra de renforcer la capacité des troupes françaises à manœuvrer efficacement dans leur lutte contre les extrémistes. Deuxièmement, le Royaume-Uni fournira 17 millions de dollars d'aide à la région, y compris une aide humanitaire vitale pour des centaines de milliers de personnes touchées par les épidémies, les catastrophes naturelles et les conflits qui y sévissent.

Troisièmement, nous continuerons d'appuyer la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et son mandat afin de soutenir la mise en œuvre de l'Accord de paix, notamment en ce qui concerne le redéploiement des Forces de défense et de sécurité maliennes réformées et reconstituées ainsi que la protection des civils.

Nous attendons avec intérêt le prochain examen stratégique de la MINUSMA, qui sera déterminant pour fixer les orientations futures de l'appui au maintien de la paix au Mali. Nous réaffirmons également notre soutien à la Force conjointe du G5 Sahel et à ses objectifs dans le domaine de la lutte contre le terrorisme, la criminalité organisée, le trafic de migrants et la traite d'êtres humains dans la région. Nous nous félicitons de l'appui de la communauté internationale, qui s'est engagée à verser des fonds en faveur de cette initiative. Nous reconnaissons l'importance de l'appui technique et logistique que la MINUSMA fournit à la Force conjointe du G5 Sahel afin de l'aider à être pleinement opérationnelle, et encourageons la mise en œuvre rapide d'un accord technique à cette fin. Nous renouvelons également les appels lancés par le Conseil de sécurité pour que la Force conjointe du G5 Sahel se dote d'un cadre solide en matière de respect des droits de l'homme. Nous rappelons toutefois que cette force n'a pas été créée uniquement en tant que force militaire et qu'une solution militaire ne permettra pas à elle seule de venir à bout de l'insécurité qui règne dans les régions transfrontalières. Il sera essentiel que la Force conjointe du G5 Sahel coopère avec la MINUSMA dans le cadre de ses efforts humanitaires et de développement.

Pour terminer, nous saluons les mesures positives qui ont été prises depuis la dernière session du Conseil sur cette question (voir S/PV.8062), notamment en ce qui concerne la réduction de la violence, mais l'heure est maintenant venue de voir se concrétiser de réels progrès et des mesures décisives pour mettre en œuvre l'Accord de paix. C'est la seule façon de parvenir à une paix et une sécurité durables au Mali et dans la région.

M. Iliichev (Fédération de Russie) (*parle en russe*) : Nous remercions le Secrétaire général adjoint, M. Jean-Pierre Lacroix, de son exposé détaillé et nous félicitons de la présence à la séance d'aujourd'hui de M. Tiéman Coulibaly, Ministre des affaires étrangères du Mali.

Nous avons pris note de la signature, le 20 septembre 2017, par les parties maliennes d'un mémorandum sur la cessation des hostilités et de l'arrêt

des combats qui s'en est suivi entre la Coordination des mouvements de l'Azawad et la Plateforme. Nous avons également noté avec satisfaction la tenue d'une réunion, en octobre, à Anéfis sur la réconciliation intercommunautaire entre les parties maliennes. Nous nous devons aussi de souligner que toutes les autorités intérimaires ont été mises en place dans les cinq régions du nord du pays. Nous espérons que la décision du Mali de reporter les élections municipales et régionales jusqu'au mois d'avril, décision qui a été prise avec la médiation active du Représentant spécial du Secrétaire général, M. Mahamat Saleh Annadif, permettra une plus grande ouverture du processus politique.

En dépit de cette évolution positive de la situation, nous sommes préoccupés par les retards qu'accuse la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, notamment en ce qui concerne les processus de cantonnement et de réforme du secteur de la sécurité. Nous nous félicitons des accords conclus par les parties maliennes la semaine dernière sur le renouvellement du calendrier de mise en œuvre de l'Accord d'Alger. Ce calendrier doit maintenant être appliqué.

Malheureusement, la situation en matière de sécurité est en train de se détériorer, non pas à cause des parties maliennes, mais plutôt en raison d'une aggravation du terrorisme. Nous sommes également préoccupés par l'expansion géographique des activités terroristes et les pertes croissantes subies par les Forces de sécurité maliennes et les Casques bleus. À cet égard, nous nous félicitons de l'engagement pris par les pays de la région de créer la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel. Nous avons contribué à l'élaboration d'une résolution équilibrée du Conseil de sécurité (S/2017/2391) à l'appui de cette force. Toutefois, nous partageons l'avis du Secrétariat qu'il ne sera pas possible de stabiliser la région sans la pleine mise en œuvre de l'Accord par les parties maliennes. Nous ne devons jamais oublier que les conditions de sécurité au Sahel se sont dégradées à la suite de l'intervention étrangère en Libye en 2011, ce qui a conduit au démantèlement *de facto* de l'État libyen.

Nous nous félicitons du renforcement des composantes militaire et de police de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA). Nous demandons au Secrétariat de prendre des mesures supplémentaires pour fournir aux soldats de la paix des véhicules blindés et des hélicoptères de combat et de transport, et améliorer la sécurité des Casques bleus. Nous espérons que la

Mission sera pleinement opérationnelle en 2018. Tenant compte de la position du Gouvernement malien, nous avons participé à l'adoption de la résolution 2364 (2017), qui définissait les tâches spécifiques de la MINUSMA pour ce qui est d'aider les forces de sécurité du pays. Il est important de noter qu'un mémorandum sur cette question a été signé en novembre.

Conformément aux souhaits de Bamako, la Russie a également appuyé l'adoption de la résolution 2374 (2017), qui imposait un régime de sanctions aux personnes qui sabotent la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous partageons la volonté des Maliens d'accélérer le processus de stabilisation dans les régions du nord. Dans le même temps, nous avertissons une fois de plus que le recours à la menace de sanctions a des effets collatéraux. Nous espérons que cette initiative du Conseil de sécurité ne déclenchera pas l'hostilité de la Coordination des mouvements de l'Azawad et de la Plateforme et n'aggravera pas la méfiance entre les parties maliennes. Nous espérons également que les mécanismes de sanctions en place seront utilisés uniquement aux fins prévues, à savoir contribuer au processus politique et à la stabilisation du pays.

Le Président (*parle en anglais*) : Je vais maintenant faire une déclaration en ma qualité de représentant du Kazakhstan.

Nous nous associons aux autres orateurs pour remercier le Secrétaire général adjoint, M. Lacroix, de son exposé détaillé et saluer la présence dans cette salle de M. Tiéman Hubert Coulibaly, Ministre malien des affaires étrangères. Nous souscrivons au rapport trimestriel du Secrétaire général (S/2017/1105), et voudrions faire quelques observations dans son prolongement.

La tâche fondamentale est de donner la priorité à la mise en œuvre intégrale et sans exclusive de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali. Nous encourageons toutes les parties à respecter le calendrier récemment révisé concernant la mise en œuvre des dernières dispositions de l'Accord.

Nous estimons que l'aide de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la communauté internationale est cruciale pour garantir la tenue d'élections transparentes, équitables et pacifiques en 2018, car elles faciliteront l'application de l'Accord.

De même, il est nécessaire de poser, par des réformes, les fondements d'un état de droit stable, renforcé par un appareil judiciaire et sécuritaire indépendant et responsable. Nous attachons également de l'importance aux efforts de l'ONU pour garantir le principe de responsabilité et lutter contre l'impunité, notamment grâce à la création de la Commission internationale d'enquête. La participation véritable des femmes au processus de paix et à la prise de décisions est une autre mesure importante pour que la stabilité s'inscrive dans la durée.

Le Kazakhstan est extrêmement préoccupé par les conditions sécuritaires et humanitaires, qui se sont considérablement détériorées, et appelle les partenaires internationaux et les donateurs à fournir l'aide humanitaire promise. Nous estimons que l'examen stratégique à venir de la MINUSMA contribuera à renforcer les capacités de la Mission et à améliorer la situation en matière de sécurité.

Nous prenons note avec satisfaction du renforcement de la coopération entre la MINUSMA, l'Union africaine, l'Union européenne et les pays du Sahel en matière de lutte contre le terrorisme et d'autres menaces transfrontières, et nous félicitons les partenaires internationaux d'avoir mobilisé un appui financier en faveur de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel.

Enfin, pour éliminer les causes profondes du conflit au Mali, les opérations militaires doivent aller de pair avec des efforts de développement bien intégrés et coordonnés, soutenus par un financement durable. À cet égard, nous appuyons pleinement les projets du Fonds pour la consolidation de la paix, ainsi que la stratégie multidimensionnelle du Gouvernement pour les régions du centre, et appelons à mettre la dernière main au programme de développement pour les régions du nord.

Je reprends à présent mes fonctions de Président du Conseil.

Je donne maintenant la parole au Ministre des affaires étrangères et de la coopération internationale de la République du Mali.

M. Coulibaly (Mali) : Qu'il me soit permis d'abord, Monsieur le Président, d'exprimer la satisfaction de la délégation du Mali de voir votre pays, le Kazakhstan, présider le Conseil de sécurité pour ce mois de janvier 2018, et en même temps de féliciter le Japon pour la conduite remarquable des travaux du Conseil au cours du mois dernier.

Je voudrais remercier le Secrétaire général, M. António Guterres, pour ses efforts inlassables en faveur de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali et pour l'opérationnalisation de la Force conjointe du Groupe de cinq pays du Sahel (G5 Sahel), deux gages de stabilité durable dans l'ensemble de notre région.

Aux nouveaux membres élus du Conseil que sont la Côte d'Ivoire, la Guinée équatoriale, le Koweït, le Pérou et la Pologne, je voudrais exprimer nos chaleureuses félicitations et les assurer de notre pleine et entière coopération pour le succès de leur mission au service de la paix. Que les délégations de l'Égypte, du Japon, du Sénégal, de l'Ukraine et de l'Uruguay trouvent ici l'expression de notre profonde reconnaissance pour leur contribution de qualité à la recherche de solutions aux défis émergents liés, entre autres, à la dégradation de l'environnement, aux migrations irrégulières, aux trafics en tous genres, à l'expansion du terrorisme et de l'extrémisme violent ainsi qu'aux attaques asymétriques à répétition, dont les contingents des opérations de maintien de la paix des Nations Unies sont l'objet dans l'accomplissement de leur mission.

Sur ce même chemin, je voudrais féliciter M. Jean-Pierre Lacroix, Secrétaire général adjoint aux opérations de maintien de la paix, pour sa brillante présentation du rapport (S/2017/1105) sous examen.

Le Gouvernement malien prend acte du rapport du Secrétaire général et se réjouit de la qualité de la coopération entre la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et le Gouvernement de la République du Mali. En témoigne l'existence entre les deux parties de mécanismes d'évaluation des critères de suivi de la mise en œuvre de l'Accord ainsi que dans le domaine des droits de l'homme.

Le Gouvernement malien adhère entièrement à l'analyse du Secrétaire général selon laquelle des progrès indéniables ont été accomplis sur les plans politique et institutionnel et concernant les questions de défense et de sécurité, la justice et les mesures de développement économique, ainsi que la fourniture des services sociaux de base.

Nous y voyons un motif d'encouragement pour les parties maliennes et pour tous nos partenaires, dont l'accompagnement et le soutien sont particulièrement appréciés. Sans qu'il soit nécessaire de rappeler la longue liste de ces avancées, qui traduisent la

volonté et l'engagement du Gouvernement malien, sous l'autorité du Chef de l'État, je voudrais tout simplement souligner que ces progrès concourent à la restauration progressive de la paix et de la sécurité dans notre pays.

Mais le temps presse. Je voudrais ici réaffirmer la détermination du Président de la République du Mali à tout mettre en œuvre pour accélérer l'application de l'Accord, car nous restons profondément persuadés qu'il n'y a pas d'alternative à cette voie pacifique de règlement durable de la crise complexe au Mali. En ce qui concerne les perspectives pour 2018, en lien avec la mise en œuvre de l'Accord, le Gouvernement malien poursuivra ses efforts pour maintenir le climat de confiance progressif entre les parties signataires et initier un projet de loi pour l'entente nationale afin de prendre en charge les propositions de la Conférence d'entente nationale.

Soucieux de répondre aux aspirations profondes de l'ensemble de notre peuple, le Président de la République a assigné à la nouvelle équipe gouvernementale quatre axes prioritaires qui sont les suivants : le parachèvement de la mise en œuvre de l'Accord pour la paix et la réconciliation; l'endigement de l'insécurité grandissante dans le centre du pays; la satisfaction de la demande sociale par l'accélération de la mise en œuvre du programme présidentiel d'urgence sociale; et l'organisation d'élections transparentes, crédibles et apaisées. Comme peuvent le constater les membres, la mise en œuvre de l'Accord figure au premier rang des priorités présidentielles.

Participe également de cette dynamique l'initiative du Chef de l'État de lancer le processus d'adoption de la loi d'entente nationale, en application de la Charte pour la paix, l'unité et la réconciliation nationale, issue des conclusions de la Conférence d'entente nationale. Cette loi vise à reconstruire le tissu social et l'unité nationale et à conforter la réconciliation entre les Maliens à travers l'exonération de poursuites de tous ceux qui sont impliqués dans une rébellion armée, mais qui ne sont pas convaincus de crimes de sang; des mesures d'apaisement après l'accélération des procédures en cours et les réparations accordées aux victimes reconnues; et un programme d'insertion pour tous ceux qui déposeront les armes et s'engageront publiquement et clairement à renoncer à la violence. Ainsi, le Gouvernement initiera à très brève échéance un projet de loi sur l'entente nationale qui prendra en charge ces propositions.

C'est parce que le temps presse que parallèlement à cette initiative forte du Président de la République, le

Gouvernement s'attellera résolument à accélérer la mise en œuvre des réformes politiques et institutionnelles, du processus de cantonnement et de désarmement, de démobilisation et de réintégration, de la réforme du secteur de la sécurité, ainsi que du retour des réfugiés et des populations déplacées.

C'est le lieu de rappeler la tenue, les 15 et 16 janvier 2018, de la vingt-troisième session du Comité de suivi de l'Accord pour la paix et la réconciliation au Mali, qui a salué et validé le chronogramme d'actions prioritaires retenu par les parties maliennes. Ce chronogramme balise une feuille de route destinée à mettre en œuvre des dispositions clefs de l'Accord, propices à la stabilisation du pays et à la tenue des élections à venir. Le Comité a exhorté les parties maliennes à respecter les engagements souscrits et a encouragé la communauté internationale à apporter son soutien dans ce sens.

Afin d'assurer une plus grande efficacité au dialogue entre les parties signataires de l'Accord, les parties maliennes ont donné leur accord pour la participation, à l'avenir, de la MINUSMA et du chef de file de la médiation internationale aux réunions du mécanisme de discussion inter-malien, en qualité d'observateurs. Tous les détails de ce chronogramme sont annexés au mémorandum actualisé portant sur les actions entreprises par le Gouvernement, qui nous a été transmis comme document du Conseil de sécurité.

L'un des défis majeurs liés à la stabilisation de notre pays réside dans la bonne tenue des échéances politiques à venir. La décision du Gouvernement malien de reporter les élections, initialement prévues en décembre 2017, à 2018 relève du souci d'inclusivité et d'ouverture des plus hautes autorités maliennes dans l'optique de créer un environnement des plus favorables à la tenue de ces échéances électorales. C'est l'occasion de réaffirmer l'engagement du Gouvernement malien à organiser des élections libres, crédibles et transparentes dans les délais constitutionnels et cela sur l'ensemble du territoire national, et bien entendu en tenant compte de la loi sur le genre afin d'assurer la représentativité des femmes aux postes électifs.

Dans le même ordre d'idées, le Gouvernement ne ménage aucun effort pour rendre effectif le processus de désarmement, de démobilisation et de réintégration des anciens combattants. À ce propos, il convient de rappeler que sur les 50 millions de dollars prévus pour la mise en œuvre de ce programme, le Gouvernement malien a, malgré ses ressources limitées, financé sur fonds

propres, 10 millions de dollars en plus des 15 millions mobilisés par la Banque mondiale, que je tiens à saluer. Nous espérons qu'avec l'appui d'autres partenaires, le différentiel sera bientôt résorbé.

Dans le même prolongement, il me plaît d'affirmer que le Conseil national de la réforme du secteur de la sécurité a déjà élaboré une feuille de route pour la mise au point de la version définitive de la stratégie de réforme du secteur de la sécurité nationale. C'est ainsi que, lors de la dernière session du Comité de suivi de l'Accord, les deux parties signataires ont pris l'engagement de finaliser, avant le 2 février 2018, les critères et quotas consensuels d'intégration des ex-combattants au sein de l'Armée.

En plus de l'amélioration des conditions de sécurité dans les régions du nord du pays, le Gouvernement accorde une attention particulière à la situation des régions du centre du Mali, notamment les régions de Mopti et de Ségou. Les attaques répétées contre les populations et contre les représentants de l'État sapent les efforts de rétablissement de l'autorité de l'État sur le territoire et entravent la fourniture par l'État des services sociaux de base à nos concitoyens de ces régions.

Il s'agit d'un défi important que le Gouvernement entend relever à travers l'accélération sans délai de l'opérationnalisation effective du Plan de sécurisation intégrée des régions du centre, pour garantir la quiétude, permettant ainsi le retour effectif de l'administration dans cette partie du pays, et permettre à nos enfants de se rendre à l'école paisiblement et à nos populations de vaquer normalement à leurs occupations. De même, le Gouvernement organisera sans délai un dialogue politique inclusif sur la situation sécuritaire dans le centre du pays.

S'agissant des droits de l'homme, évoqués dans le rapport du Secrétaire général à l'examen, je voudrais rappeler que la création d'un ministère entièrement dédié à cette question dans les gouvernements successifs du Mali illustre la volonté politique inébranlable des autorités maliennes en faveur de la promotion et de la protection des droits de l'homme, malgré le contexte particulier du Mali. C'est là une exigence que le Gouvernement malien se pose à lui-même. Ainsi, je puis dire au Conseil que le Ministre de la justice a déjà donné des instructions aux autorités judiciaires dont les ressorts sont concernés, d'ouvrir des informations et enquêtes sur les allégations de violations des droits de l'homme contenues dans ledit rapport, notamment

les cas de disparitions forcées, d'arrestations et de détentions arbitraires. Cela a été rendu possible grâce à la coopération dynamique que les Ministères de la justice et des droits de l'homme entretiennent avec la Division des droits de l'homme de la MINUSMA.

Quant à la situation humanitaire, il convient de noter que le Gouvernement malien est résolument engagé à relever les défis liés au retour des populations déplacées et réfugiées dans des conditions optimales, à l'accès des populations touchées par la crise aux services sociaux de base, notamment l'éducation, la santé, la nutrition, l'eau, l'hygiène et l'assainissement, ainsi qu'au renforcement des moyens de subsistance et à la capacité de résilience de ces populations. À ces actions s'ajoutent la réouverture du Lycée de Kidal lors de la rentrée scolaire 2017-2018 et le retour effectif de l'État dans toutes les capitales régionales du nord et les chefs-lieux de cercles.

Je voudrais saisir cette occasion pour exprimer notre gratitude aux agences, fonds et programmes du système des Nations Unies et à tous les autres acteurs humanitaires opérant au Mali et qui ne cessent d'apporter une assistance aux réfugiés, aux populations déplacées et à celles qui sont restées sur place dans les régions touchées par la crise.

Sur le plan de la sécurité, en lien avec la MINUSMA, le Gouvernement malien renouvelle sa demande de renforcement des capacités opérationnelles de la Mission onusienne au Mali, de manière à lui permettre de s'acquitter pleinement de son mandat. Pour ma part, je salue la signature, le 8 novembre 2017, du Mémoire d'accord entre la MINUSMA et le Gouvernement malien sur l'appui de la Mission aux forces armées maliennes. Nous appelons à la mise en application diligente de cet accord, en vue de créer les conditions du rétablissement de l'autorité de l'État sur l'ensemble du territoire national, notamment en permettant le retour de l'administration et des forces de

défense et de sécurité dans toutes les régions du nord, y compris Kidal.

Sur le plan régional, le Mali se félicite des progrès accomplis dans le processus d'opérationnalisation de la Force conjointe du G5 Sahel. Je salue le soutien du Conseil de sécurité et de l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux en faveur de cette Force.

La présidence malienne prendra fin dans les semaines à venir, mais le Mali reste pleinement engagé en faveur des objectifs sécuritaires et de développement de cette organisation. Il conviendra d'accélérer la signature de l'accord technique dont il a été question ce matin ici et de poursuivre les efforts de mobilisation de l'ensemble des partenaires bilatéraux et multilatéraux pour ce projet sécuritaire très important pour les pays membres du G5 Sahel mais surtout, complémentaire à tous les efforts qui ont été entrepris depuis le début de la crise malienne et surtout dans ce contexte d'expansion de la menace terroriste.

Pour conclure, je réitère la reconnaissance et la gratitude du Mali, de son Président, au Secrétaire général, à son Représentant spécial au Mali, et à l'ensemble du personnel de la MINUSMA, ainsi qu'aux pays fournisseurs de contingents, à l'opération française Barkhane, bien entendu, à la mission de formation de l'Union européenne au Mali, aux membres du CSA, dirigé par l'Algérie, pour l'appui constant au processus de paix et de stabilisation de notre pays.

Le Gouvernement malien condamne fermement toutes les attaques lâches et barbares dont les forces nationales et internationales, ainsi que les populations civiles, font l'objet. Je renouvelle nos condoléances aux familles de toutes les victimes, civiles comme militaires, étrangères comme maliennes, tombées sur le sol malien et ailleurs du fait du terrorisme.

La séance est levée à 12 h 10.